



Le 16 janvier 2009

Sous Préfecture de Châteaubriant
Le Château - BP 199
44146 Châteaubriant Cedex

Objet : Déclaration d'une section pour l'association "Pouëvr'et Seu".

Madame ou Monsieur,

Conformément à l'article 8 des statuts et après consultation de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2008 qui l'a approuvée à l'unanimité, Monsieur Daniel Bastard, Président de l'association « Pouëvr'et Seu », déclare la création de la «Section Arradonnaise» de l'association.

Outre les buts généraux définis dans l'article 2 des statuts, la section a pour objectif spécifique de faciliter les relations avec les musiciens et associations du secteur d'Arradon (56) et de permettre une meilleure lisibilité, notamment pour le contact avec les collectivités locales. La section a la latitude d'organiser des animations et contacts culturels dans sa zone géographique mais n'a pas d'autonomie financière ; les décisions dans ce domaine restent de la responsabilité du bureau de « Pouëvr'et Seu ».

Monsieur Daniel Bastard délègue à Monsieur Daniel Deveaux, secrétaire de « Pouëvr'et Seu », le pilotage de la section dont le siège est situé au domicile de ce dernier,
8, rue de Campen à ARRADON (56610) – 0 297 490 500.

Cette déclaration sera transmise à la Mairie d'Arradon, après retour du récépissé de la sous-préfecture de Chateaubriant où l'Association Pouëvr'et Seu est enregistrée.

Numéro d'enregistrement de Pouëvr'et Seu à la Sous-Préfecture de Chateaubriant : 0441005343
(Déclarée le 5 juillet 2001 et enregistrée le 8 août 2001)

Daniel Bastard
Président de Pouëvr'et Seu